



PROGRAMME DE FORMATION

Devenir organisme agréé de classement des meublés de tourisme

3 jours
18,00 heures

Public visé

Personnel en charge du dossier de classement des meublés de tourisme au sein de l'OT.

Attention : pour cette formation, il est vivement recommandé de venir à deux personnels par structure, le référent technique et son suppléant.

Pré-requis

- Être rigoureux et capable de travailler avec autonomie.
- Être respectueux des lois.
- Être référent technique ou suppléant (ou en cours de qualification).

Objectifs pédagogiques

- Prendre la bonne mesure du fonctionnement réglementaire dans le cadre de la délégation.
- Observer comment mettre en place une gestion administrative conforme à la réglementation.
- Découvrir les obligations légales de la méthodologie et des critères du référentiel de classement des meublés de tourisme.
- Développer ses connaissances en vue d'émettre un rapport d'inspection conforme à la réglementation.
- Se préparer à l'audit permettant de devenir organisme de contrôle agréé pour effectuer le classement des meublés de tourisme.

Programme de la formation

I. LA REGLEMENTATION ET LA CERTIFICATION

- Le contexte et le cadre réglementaire
- Les définitions du code du tourisme
- Les arrêtés & textes réglementaires Atout France & ADN Tourisme
- Analyse et étude de cas sur les exigences de l'arrêté du 06/12/2010

- L'audit de certification et les attentes
- Les exigences de la procédure relative au classement
- Les principes de la délégation et le périmètre d'action

- Valeurs : Confidentialité, indépendance et neutralité (atelier)
- Le système documentaire à développer



- Les compétences et postes à pourvoir

II. METHODOLOGIE ET ORGANISATION DU CLASSEMENT

- Le référentiel de classement toutes catégories
- Les statuts des critères et le tableau de résultats (atelier)
- Les prérequis et surfaces à retenir (exercice)
- Le tableau de classement dit « référentiel »
- Le guide de contrôle et la méthodologie
- Initiation aux critères les plus compliqués
- Le rapport de contrôle & la décision de classement
- Le matériel et les outils nécessaires

Fourniture de documents d'aide à l'enregistrement manuscrit de la mission sur site.

Entre les 2 sessions de formation (2 journées sur site + ½ journée à distance) :

- Réalisation d'une mission de classement à blanc par chaque participant à la formation sous 3 semaines (jusqu'à l'émission du rapport « à blanc »)
- Remplir un fichier en identifiant les incompréhensions et difficultés (à fournir à la FROT sous 5 jours avant la dernière demi-journée de la formation)

III. ATELIER A DISTANCE SUR ½ JOURNEE DE 4 HEURES

- Réalisation d'une mission de classement à blanc par chaque participant à la formation sous 3 semaines (jusqu'à l'émission du rapport « à blanc »)
- Remplir un fichier en identifiant les incompréhensions et difficultés (à fournir à la FROT sous 5 jours avant la dernière demi-journée de la formation)

Modalités pédagogiques

Apports théoriques et de parties pratiques

Exercices et ateliers

Etudes de cas

Analyse collective

Moyens et supports pédagogiques

Support de formation remis au format PDF sur l'extranet du stagiaire

Fiches juridiques

Modalités d'évaluation et de suivi

La formation fait l'objet d'une évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis à vis des prérequis et objectifs de la formation

La progression en cours de formation fait l'objet d'une évaluation constante de chaque stagiaire sur les objectifs de formation déjà abordés.

L'atteinte des objectifs pédagogiques de formation est évaluée à la fin de chaque formation.

La formation est évaluée à l'issue de la formation : questionnaire à chaud et à froid.

Une certificat de réalisation est remis au stagiaire à l'issue de la formation.